

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 5 (1914)

**Artikel:** L'instruction publique en Suisse en 1912

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-110003>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'Instruction publique en Suisse en 1912.

## I. Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

(1<sup>er</sup> OCTOBRE 1912 — 30 SEPTEMBRE 1913).

1. *Etudiants; examens*: 459 (476)<sup>1</sup> candidats ont demandé leur admission. 413 (415) ont pu être admis : 316 (329) sans examen et 97 (86) après avoir subi l'examen d'admission. Parmi les candidats nouvellement admis, il y avait 295 Suisses et 118 étrangers.

Le nombre total des étudiants réguliers s'élevait à 1331 (1353); il y avait en outre 1218 (1064) auditeurs, ce qui donne un total de 2549 (2417). 98 (128) étudiants ont quitté l'école dans le courant de l'année scolaire, 10 (3) sont décédés, 222 (288) ont obtenu le certificat de sortie et 156 candidats (197) sur 171 (249) ont subi avec succès l'examen du diplôme. Le grade de docteur a pu être conféré à 32 candidats. 34 étudiants ont obtenu des bourses, ce qui entraîne la dispense du paiement de la finance des cours, de la finance de laboratoire et de celle des examens. 50 autres étudiants ont été dispensés du paiement de la finance scolaire.

2. *Corps enseignant*. Le corps enseignant était formé de 68 professeurs en titre, 4 professeurs adjoints, 38 professeurs honoraires et privat-docents, 73 assistants dans le semestre d'hiver et 68 dans le semestre d'été.

3. *Divers*. Le nouveau plan d'études normal et le règlement pour les examens du diplôme ont été appliqués intégralement dans toutes les sections. Les différents travaux de construction ont progressé normalement. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance concernant la section des sciences militaires, du 27 mars 1911, 17 officiers ont suivi, pendant le semestre d'hiver 1911-12, les cours de l'Ecole militaire. 11 étaient instructeurs, 3 aspirants-instructeurs et 3 officiers de troupes. 7 officiers passèrent au semestre d'été en qualité d'étudiants réguliers. La plupart des cours de ces

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

deux premiers semestres ont aussi été suivis par des étudiants de l'Université et de l'Ecole polytechnique, ceux sur les branches tactiques surtout par de jeunes officiers de Zurich et des environs. 13 aspirants-instructeurs et 2 instructeurs sont entrés au semestre d'hiver 1912-13 dans le premier cours annuel. Le second cours était suivi par 5 élèves réguliers, le premier par 15. L'expérience, quoique étant de courte durée, montre cependant que le programme des études est, d'une manière générale, bien établi dans l'intérêt du développement de l'instruction des jeunes officiers et notamment des instructeurs. Mais il suffit moins aux instructeurs d'un certain âge. Si, en outre, le nombre des officiers de troupe fréquentant l'Ecole militaire venait à augmenter, il y aurait lieu d'envisager l'éventualité d'une certaine séparation dans les branches du programme, correspondant aux besoins différents.

## II. Examens fédéraux de maturité et de médecine en 1912.

### 1. Examens fédéraux de maturité.

Tous les renseignements concernant les résultats de ces examens ainsi que l'origine des candidats sont contenus dans le tableau ci-après :

	Examens complets			Examens Complémentaires
	Suisses	Etrangers	Total	de latin Total
Inscrits . . . . .	80	44	124	45
Ont subi l'examen avec succès	53	24	77	35
Ont échoué . . . . .	15	9	24	6
Se sont retirés . . . . .	12	11	23	4

### 2. Examens fédéraux de médecine.

Le Comité directeur des examens, dont la composition n'a pas varié, s'est occupé, dans quatre séances, de la révision de l'ordonnance des examens. Le projet définitif fut remis, le 8 juillet, au Département fédéral de l'intérieur, qui l'adopta le 29 novembre et le déclara en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913, sous réserve de certaines dispositions en faveur des étudiants ayant commencé leurs études avant l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance.

Cette année encore, le nombre des examens a considérablement augmenté. Il y en a eu 673 contre 604 en 1911, chiffre qui n'avait pourtant jamais encore été atteint. L'augmentation concerne surtout les examens de sciences naturelles des médecins, dentistes et vétérinaires et les examens d'anatomie et de physiologie ainsi que

les examens professionnels des médecins. Les examens professionnels des dentistes et des vétérinaires accusent une augmentation moins considérable et ceux des pharmaciens permettent même de constater un très léger recul.

122 examens = 18,1 %, sur 673 n'ont pas été couronnés de succès. Il y avait 627 candidats suisses, dont 40 dames, originaires des cantons suivants (le nombre des dames entre parenthèses) : Zurich 90 (12), Berne 93 (5), Lucerne 38 (3), Schwytz 8, Obwald 7 (1), Nidwald 5, Glaris 4, Zoug 8, Fribourg 20 (1), Soleure 20, Bâle-Ville 33 (2), Bâle-Campagne 11 (2), Schaffhouse 7 (1), Appenzell-Rhodes extérieures 6 (1), Rhodes intérieures 3, Saint-Gall 39 (2), Grisons 22 (1), Argovie 40 (3), Thurgovie 25, Tessin 13, Vaud 53 (2), Valais 21, Neuchâtel 27 (2), Genève 34 (2).

Parmi les 46 étrangers, dont 9 dames, 21 (2) étaient originaires d'Allemagne, 4 (5) de Russie, 4 (2) d'Autriche et 1 de chacun des pays suivants : Hollande, Luxembourg, France, Angleterre, Italie, Espagne, Suède, Argentine.

Les résultats complets sont consignés dans le tableau suivant :

(+ = succès; — = insuccès).

Examens	Bâle	Berne	Fribourg	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Zurich	Récapitu- lation	Total
Médecins	+ —	+ —	+ —	+ —	+ —	+ —	+ —	+ —	249
	30 8	32 4	22 4	25 10	24 8	7 2	41 32	181 68	163
	22 7	22 2	— —	21 1	17 9	— —	57 5	139 24	123
Dentistes	1 1	3 1	— —	9 2	3 —	— —	7 3	23 7	30
	— —	— —	— —	7 1	— —	— —	7 —	14 1	15
Phar- maciens	1 —	4 —	— —	1 —	14 1	— —	4 —	24 1	25
	3 —	2 —	— —	5 —	10 1	— —	11 —	31 1	32
Vété- rinaires	— —	7 2	— —	— —	— —	— —	6 2	13 4	17
	— —	10 —	— —	— —	— —	— —	9 —	19 —	19
Total pour chaque siège . . . . .	76 19	101 15	22 4	75 14	84 20	7 2	183 48	551 122	673
Total 1912 . . . . .	98	116	26	89	104	9	231	673	
	65 13	83 11	25 8	80 8	73 8	4 —	180 17	510 65	575
Total 1911 . . . . .	78	94	33	88	81	4	197	575	

### III. Examens fédéraux des recrues.

#### 1. Examen pédagogique<sup>1</sup>.

D'après le règlement du 14 juillet 1910, les examens sont appréciés d'après l'échelle suivante :

*Lecture.* Note 1 : Lecture courante avec bonne accentuation et résumé libre juste au point de vue du fond et de la forme. Note 2 : Lecture courante et résumé suffisant. Note 3 : Lecture quelque peu embarrassée; faible compréhension du sujet. Note 4 : Lecture déficiente, résumé à peu près nul. Note 5 : Ne sachant pas lire.

*Composition.* Un petit travail écrit (lettre). Note 1 : Travail correct, ou à peu près, au point de vue du fond et de la forme. Note 2 : Composition satisfaisante quant au fond, mais avec quelques fautes. Note 3 : Ecriture et style faibles; contenu cependant compréhensible. Note 4 : Travail presque sans valeur au point de vue pratique. Note 5 : travail absolument nul.

*Calcul.* Problèmes corrects. Note moyenne du calcul de tête et du calcul écrit, indiquée par un chiffre unique, sans fraction. Note 1 : Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales y comprises); connaissance du système métrique et des méthodes ordinaires de calcul. Note 2 : Les quatre opérations avec nombres entiers, fractions simples. Note 3 : Calcul de nombres entiers plus petits et problèmes plus faciles. Note 4 : Addition et soustraction de petites quantités (pour le calcul écrit, au-dessous de 10 000). Connaissance élémentaire du livret appliquée au calcul mental. Note 5 : Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête des nombres de deux chiffres.

*Connaissances civiques.* Géographie, histoire et constitution. Note 1 : Intelligence de la carte de la Suisse et connaissance satisfaisante des faits principaux de l'histoire nationale, notamment du développement de la Confédération depuis 1798 et des constitutions cantonale et fédérale. Note 2 : Réponses satisfaisantes à quelques questions un peu difficiles dans ces trois domaines. Note 3 : Connaissance élémentaire de la géographie, de l'histoire et de la constitution. Note 4 : Réponses à quelques questions très élémentaires concernant les connaissances civiques. Note 5 : Ignorance totale dans ces domaines.

Le nombre total des recrues examinées en 1912 était de 29655, dont 9507 avaient fréquenté un établissement d'instruction supérieure. Le tableau suivant contient tous les renseignements détaillés. Les recrues y sont réparties d'après les cantons dont l'école primaire a été fréquentée en dernier lieu.

<sup>1</sup> Voir « Examen pédagogique des recrues en automne 1912 », par le Bureau fédéral de statistique. Livraison 187 des publications de ce bureau.

Cantons.	Total.	Recrues examinées.
		Ayant fréquenté un établissement supérieur.
Zurich . . . . .	3 402	2 086
Berne . . . . .	6 322	1 346
Lucerne . . . . .	1 301	661
Uri . . . . .	192	48
Schwytz . . . . .	501	118
Unterwald-le-Haut . . . . .	125	18
Unterwald-le-Bas . . . . .	131	34
Glaris . . . . .	267	97
Zoug . . . . .	212	87
Fribourg . . . . .	1 286	195
Soleure . . . . .	1 092	426
Bâle-Ville . . . . .	817	389
Bâle-Campagne . . . . .	700	216
Schaffhouse . . . . .	367	183
Appenzell-Rh. ext. . . . .	508	161
Appenzell-Rh. int. . . . .	145	18
Saint-Gall . . . . .	2 129	761
Grisons . . . . .	798	330
Argovie . . . . .	2 118	538
Thurgovie . . . . .	1 065	385
Tessin . . . . .	893	215
Vaud . . . . .	2 358	453
Valais . . . . .	1 089	113
Neuchâtel . . . . .	1 184	311
Genève . . . . .	652	318
N'ayant suivi aucune école . . . . .	1	—
Ayant fréquenté un établissement supérieur . . . . .	—	9 507
savoir:		
Une école secondaire inférieure ou établissement similaire . . . . .	—	6 551
Une école professionnelle moyenne . . . . .	—	1 230
Un gymnase ou établissement similaire . . . . .	—	1 563
Une université . . . . .	—	163
Une école de l'étranger . . . . .	526	175

Voici quelques renseignements puisés dans la publication du Bureau fédéral de statistique : Pour la première fois depuis cinq ans, le résultat total de l'examen pédagogique de 1912 marque un progrès notable sur la moyenne de l'année précédente. La propor-

tion des recrues ayant obtenu la note « très bien » (1 dans au moins trois branches d'examen) s'est élevée à 40 %, contre 39 % en 1911, et a ainsi atteint un chiffre maximum jusqu'à nos jours. Il est à supposer que la proportion des très bons résultats, vu les progrès réalisés — il est vrai pas régulièrement — pendant les vingt dernières années augmentera encore, à condition toutefois que les efforts dans le domaine de l'instruction populaire et complémentaire ne faiblissent pas. Un autre fait réjouissant est le recul à 4 % de la proportion des recrues ayant obtenu un résultat total « très mauvais » (note 4 ou 5 dans plus d'une branche). Cette proportion avait toujours été de 5 %, sauf en 1907 où elle avait atteint le même chiffre qu'en 1912.

Si l'on compare les résultats de chacune des branches, on constate un progrès général, du moins pour ce qui concerne les notes 1 et 2. L'amélioration est surtout marquée dans le calcul, où elle atteint 3 %. Les mauvais résultats ont conservé le même chiffre pour la lecture et la composition et ont diminué de 1 % dans le calcul et les connaissances civiques. La note moyenne pour la Suisse, qui était de 7,33 en 1911, est descendue à 7,18.

Une comparaison entre les résultats des différents cantons permet de constater que les bons résultats ont augmenté dans dix-neuf et n'ont diminué que dans six cantons. L'augmentation des bons résultats est de 7 % dans le canton d'Uri et de 5 % dans Schwytz et Nidwald. Dans le canton de Zoug, il y a eu une diminution frappante, les bons résultats étant descendus de 11 %, de 46 % en 1911 à 35 %. Il y a cependant lieu de tenir compte du fait que ce canton avait réalisé un progrès sensible de 1910 à 1911 (7,10 à 6,70) ainsi que du nombre peu élevé de recrues qu'il fournit. Pour ce qui concerne les mauvais résultats, il y a eu amélioration dans seize cantons. Dans Uri, ils ont diminué de 5 % et dans le Tessin de 4 %. Six cantons ne présentent aucun changement et trois autres ont reculé.

*Notes moyennes et groupement des cantons d'après celles-ci.*

Année	Moyenne	Nombre des cantons avec une moyenne inférieure à				
		7,00	7,00-7,99	8,00-8,99	9,00-9,99	10,00 et plus
1912	7,18	10	15	—	—	—
1911	7,33	9	13	3	—	—
1910	7,42	3	18	4	—	—
1909	7,36	5	17	1	2	—
1908	7,35	4	16	5	—	—
1907	7,32	5	16	3	1	—
1906	7,52	5	13	7	—	—
1905	7,60	3	17	3	2	—
1904	7,82	3	12	7	3	—
1903	7,94	2	10	10	3	—

*Tableau des notes moyennes dans les cantons.*

	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903
Suisse	7,18	7,33	7,42	7,36	7,35	7,32	7,52	7,60	7,82	7,94
Zurich	6,83	6,99	7,08	7,18	6,79	6,75	6,97	7,07	7,41	7,37
Berne	7,47	7,68	7,49	7,39	7,44	7,43	7,67	7,68	8,19	8,33
Lucerne	7,19	7,36	7,58	7,50	7,42	7,75	8,06	7,88	8,41	8,61
Uri	7,96	8,72	8,62	9,13	8,86	8,72	8,72	9,06	9,28	9,40
Schwytz	7,91	8,29	7,84	7,95	8,54	7,95	8,11	8,80	8,28	8,51
Unterwald-le-Haut	6,58	6,85	7,18	6,81	6,36	6,76	6,93	7,23	7,39	7,92
Unterwald-le-Bas	6,65	7,05	7,02	6,95	7,02	7,49	8,59	7,95	8,17	8,56
Glaris	6,73	6,71	7,18	7,26	7,21	6,97	7,34	6,96	7,34	7,90
Zoug	7,11	6,70	7,60	7,21	7,02	7,05	7,77	7,53	7,82	8,14
Fribourg	6,90	7,11	7,40	7,34	7,52	7,01	7,55	7,66	7,98	8,22
Soleure	7,21	7,11	7,17	7,14	7,48	7,50	7,54	7,51	7,62	7,95
Bâle-Ville	6,72	6,68	7,08	6,97	6,64	6,59	6,85	6,98	6,78	6,38
Bâle-Campagne	7,55	7,85	7,81	7,39	7,53	7,21	7,66	7,38	7,59	7,97
Schaffhouse	6,92	6,83	6,99	6,94	7,12	7,25	7,60	7,21	7,07	7,39
Appenzell-Rh. ext.	7,34	7,38	7,74	7,92	8,00	7,44	7,52	7,87	8,09	8,30
Appenzell-Rh. int.	7,76	7,89	8,38	9,34	8,91	9,05	8,98	9,52	9,91	9,66
Saint-Gall	7,20	7,37	7,52	7,53	7,67	7,62	7,85	7,97	7,98	8,11
Grisons	7,74	7,98	8,07	7,66	7,96	8,08	8,58	8,54	8,85	8,53
Argovie	7,05	7,37	7,70	7,24	7,34	7,19	7,26	7,35	7,52	7,60
Thurgovie	6,83	6,78	6,74	7,27	7,14	7,08	7,32	7,07	7,26	7,24
Tessin	7,88	8,01	8,58	8,50	8,42	8,09	8,19	8,67	9,02	9,03
Vaud	7,14	7,13	7,21	7,20	7,04	7,10	7,16	7,36	7,30	7,47
Valais	7,30	7,16	7,80	7,04	7,07	7,80	7,48	7,92	8,07	8,25
Neuchâtel	6,76	6,96	7,06	7,11	7,24	7,08	6,94	7,44	6,96	7,40
Genève	6,43	6,54	6,36	6,82	6,52	6,65	6,68	6,58	6,94	6,52

La conférence réglementaire annuelle des experts fédéraux et cantonaux a eu lieu à Schwytz, les 18 et 19 mai. Outre la révision des épreuves pour les examens de 1912, la conférence s'est aussi occupée de la question de la suppression des examens pédagogiques, soulevée par la commission d'experts.

Le recrutement, commencé à Schaffhouse le 1<sup>er</sup> juillet, s'est terminé à Grono, le 11 novembre. Les locaux, ainsi que le matériel mis à disposition par les communes, ont généralement été satisfaisants. On s'est bien trouvé du nouveau système de commencer les examens pédagogiques à 6 h. 1/2 ou au plus tard à 7 h. du matin; ce n'est que dans la deuxième division que l'on a continué à ne les commencer qu'à 8 heures. La conduite des recrues n'a donné lieu à aucune observation; elles ont montré partout qu'elles étaient disposées à faire pour le mieux.

3,13 % des recrues n'ont pas fourni de certificat scolaire. Les

recrues des cantons d'Obwald, Glaris et Thurgovie avaient toutes leur certificat; il en manquait le plus dans les cantons de Vaud (162), Valais (197) et Genève (160). Seize recrues se sont présentées à un second examen; toutes, sauf une, ont obtenu de meilleures notes.

Sur la proposition de la conférence des experts, le Département militaire fédéral a mis à la disposition des autorités cantonales d'instruction publique, contre remboursement des frais d'impression, le « Guide des connaissances civiques ». La plupart des cantons ont fait usage de cette offre et il a été livré plus de 3000 exemplaires en langue allemande et plus de 2000 en langue française.

## *2. Examen de gymnastique.*

Les examens de gymnastique des recrues n'ont pas subi de modifications importantes. Ensuite de la réduction du nombre des divisions à six, la composition de la commission d'experts a été quelque peu remaniée sans cependant que ce changement ait eu d'influence sur la marche des examens.

Quelques experts ont de nouveau attiré l'attention sur la nécessité de donner un repas aux recrues à midi, pour conserver leurs forces, là où les examens ne peuvent être terminés que dans l'après-midi. Pour atteindre leur but, les examens de gymnastique doivent se faire d'après les mêmes principes dans toute la Suisse. L'expert en chef a pu se convaincre, par des observations qu'il a faites personnellement à quatre endroits différents des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions, que les prescriptions pour les examens de gymnastique ont été observées partout de la même manière.

Le 9 % des recrues a été dispensé des examens de gymnastique.

Les résultats des examens de 1912 ont permis de constater une amélioration sensible dans le lever des haltères et la course de vitesse; mais il y a eu un léger recul dans le saut en longueur. En parcourant les notes moyennes des cinq dernières années on peut constater un progrès assez constant. Dans la même période, le pour cent des recrues reconnues aptes au service s'est élevé de 67 à 79 %. C'est là un résultat fort réjouissant, surtout si l'on tient compte du fait que le nombre des recrues ayant reçu un enseignement régulier de la gymnastique n'a augmenté que de 3 %. Il arrive actuellement à 80 %. Cependant le nombre des recrues n'ayant pas reçu un enseignement régulier de la gymnastique est encore trop élevé et prouve qu'il y a malheureusement encore des communes où l'utilité et l'importance de cet enseignement ne sont pas encore appréciées comme elles le méritent.

8948 recrues avaient fréquenté un établissement d'instruction supérieure; 7363 (82 %) ont été reconnues aptes au service; 932

(11 %) ont été renvoyées et 653 (7 %) reconnues comme n'étant pas aptes au service militaire. La plus forte proportion de recrues déclarées aptes au service se trouve dans les cantons de Obwald, Schaffhouse et Soleure. Les recrues de Bâle-Ville ont fourni les meilleurs résultats dans le saut en longueur, celles de Soleure dans le lever des haltères et celles de Genève dans la course de vitesse. Schaffhouse, Bâle-Campagne et Argovie ont fourni la plus forte proportion de recrues ayant reçu, à l'école, un enseignement régulier de la gymnastique.

Le nombre total des recrues appelées au recrutement en 1912 était de 30818, dont 27952 = 91 % ont subi l'examen des aptitudes physiques; 2866 = 9 % ont dû être dispensées. La plupart des dispenses sont motivées par des maladies du cœur et des grands viscères (17 %), par la mutilation ou maladie des membres (14 %), par des hernies (11 %), par un âge trop avancé (11 %) et par la faiblesse d'esprit (8 %).

Les résultats généraux des examens sont consignés dans le tableau ci-après :

Division	Nombre total de recrues	L'examen de gymnastique		Sur 100 recrues	
		a été subi	n'a pas été subi	l'examen de gymnastique	
				par suite de dis- pense de l'exa- men pédagogique.	sur décision de la commission sanitaire ou pour d'autres motifs.
I.	4 504	4 157	81	266	92
II.	4 656	4 194	64	398	90
III.	5 277	4 819	106	352	91
IV.	5 391	5 028	65	298	93
V.	6 023	5 240	216	567	87
VI.	4 967	4 514	105	348	91
Total 1912	30 818	27 952	637	2 229	91
» 1911	29 843	27 443	582	1 818	92
» 1910	29 906	27 678	575	1 644	93
» 1909	27 970	25 881	548	1 541	93
» 1908	29 293	27 480	556	1 257	94

Des 27952 recrues ayant subi l'examen des aptitudes physiques, 20 % n'avaient pas reçu d'enseignement régulier de la gymnastique; 44 % avaient reçu des leçons à l'école et seul le 36 % avaient fait partie de sociétés de gymnastique ou de sport ou participé à des cours d'instruction militaire préparatoire. 21652 = 77 % avaient suivi la gymnastique à l'école d'une manière régulière, ce qui n'était pas le cas chez les 6300 autres. Les gymnastes ont fourni,

en moyenne, 80 % de recrues aptes au service. Cette proportion descend à 74 % pour les non-gymnastes. On remarque encore que la proportion des recrues renvoyées temporairement est restée la même à partir de 1907 (11 %) tandis qu'elle était de 13 % l'année précédente.

26 % des recrues n'ayant fréquenté que l'école primaire n'ont pas suivi d'enseignement méthodique de la gymnastique. Cette proportion n'est que du 6 % parmi les jeunes gens venant d'un établissement scolaire supérieur. Parmi ces derniers, 82 % ont été déclarés aptes au service, contre 78 % parmi les jeunes gens n'ayant fréquenté que l'école primaire.

L'enseignement de la gymnastique à l'école et dans les sociétés ainsi que la fréquentation d'un établissement scolaire supérieur exercent une influence très heureuse sur le développement de nos futurs soldats.

#### IV. Avancement de l'enseignement professionnel et industriel.

##### 1. Etablissements d'enseignement professionnel.

Cantons	Nombre des établissements subventionnés	Subventions. Fr.
Zurich	46	296,249
Berne	67	257,212
Lucerne	11	24,415
Uri	1	1,170
Schwytz	11	6,995
Unterwald-le-Haut	6	2,197
Unterwald-le-Bas	4	1,695
Glaris	10	8,003
Zoug	6	5,895
Fribourg	18	50,242
Soleure	19	23,718
Bâle-Ville	3	85,413
Bâle-Campagne	9	13,672
Schaffhouse	7	7,900
Appenzell-Rh. ext.	12	7,499
Appenzell-Rh. int.	1	450
Saint-Gall	37	124,574
Grisons	10	9,950
Argovie	20	38,954
Thurgovie	14	8,027
Tessin	25	34,010
Vaud	33	48,475
Valais	9	8,704
Neuchâtel	11	144,539
Genève	6	182,834
<hr/> Totaux		1,392,792

	en 1911	en 1912
Les dépenses totales des établissements étaient de . . . . . Fr.	4 908 935,06	5 097 914,—
Les prestations des cantons, communes, corporations et particuliers de . . . . . Fr.	2 949 079,55	2 955 668,—
La subvention fédérale était de Fr.	1 314 982,—	1 392 792,—

La statistique scolaire suisse, établie en vue de l'exposition nationale de 1914 par la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique fournira un tableau détaillé de tous les établissements d'enseignement professionnel subventionnés sur les bases des arrêtés fédéraux de 1884 et 1895.

Les autorités du canton de Vaud ont demandé une subvention fédérale en faveur des cours temporaires spéciaux pour les apprentis cuisiniers et employés d'hôtels à Cour-Lausanne. Cette demande, basée sur les arrêtés fédéraux de 1891 et 1895, a été acceptée. Les prestations du canton, de la commune et de la Société suisse des hôteliers devant s'élever à 1000 fr. la subvention fédérale sera de 500 fr.

## 2. Bourses.

Le tableau suivant indique le but, le nombre et le montant des bourses fédérales accordées en vue de la formation du personnel enseignant.

Cantons.	Visites d'écoles.	Voyages d'études.	Cours d'instruct.	Cours de tra- vaux manuels.	Récapi- tulation.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Zurich	2 675	—	2 040	1 750	6 465
Berne	2 325	560	4 178	1 400	8 463
Lucerne	400	—	1 378	960	2 738
Uri	—	—	—	—	—
Schwytz	236	—	—	—	236
Obwald	—	—	—	—	—
Nidwald	—	—	—	—	—
Glaris	550	—	80	100	730
Zoug	—	—	94	224	318
Fribourg	3 800	425	50	200	4 475
Soleure	—	—	826	765	1 591
Bâle-ville	—	—	—	300	300
Bâle-Campag.	—	—	—	300	300
Schaffhouse	—	—	—	100	100
Appenzell-					
Rh. ext.	200	—	—	252	452
A reporter,	10 186	985	8 646	6 351	26 168

Report,	10 186	985	8 646	6 351	26 168
Appenzell-					
Rh. int.	—	—	—	—	—
St.-Gall	5 655	450	385	1 620	8 110
Grisons	—	—	100	360	460
Argovie	220	—	220	900	1 340
Thurgovie	200	—	678	2 050	2 928
Tessin	650	—	—	200	850
Vaud	1 950	—	—	—	1 950
Valais	500	—	—	—	500
Neuchâtel	4 800	1 650	—	670	7 120
Genève	—	—	—	450	450
Totaux :	24 161	3 085	10 029	12 601	49 876

3. *Ont obtenu des subventions spéciales.*

a) 3 cours d'instruction pour maîtres des écoles compl. professionnelles.	Fr.	4 768,—
b) 51 cours temporaires dans divers cantons.	»	6 539,—
c) Association suisse des chauffeurs et mécaniciens.	»	2 864,—
d) Association suisse des contremaîtres.	»	352,—
e) Union suisse des arts et métiers, pour examens d'apprentis.	»	35 000,—
f) Association suisse des maîtres de dessin et d'écoles de métiers, pour sa revue.	»	3 600,—
g) Enseignement des travaux manuels aux écoles normales de Hofwil, Porrentruy et Lausanne.	»	1 400,—
h) Société suisse pour travaux manuels de garçons.	»	1 000,—
Total	Fr.	55 523,—

**V. Avancement de l'économie domestique et de l'instruction professionnelle à donner à la femme.**

Cantons.	Nombre des établissements subventionnés.	Montant de la subvention Fr.
Zurich	76	77 079
Berne	49	44 139
Lucerne	10	16 047
Uri	1	192
Schwytz	6	3 113
Unterwald-le-Haut	2	478
A reporter,	144	141 048

Report,	144	141 048
Unterwald-le-Bas	2	1 232
Glaris	24	7 886
Zoug	7	2 863
Fribourg	43	51 102
Soleure	12	10 433
Bâle-Ville	3	56 517
Bâle-Campagne	22	6 461
Schaffhouse	13	7 492
Appenzell-Rh. ext.	25	6 611
Appenzell-Rh. int.	2	1 167
Saint-Gall	44	38 851
Grisons	14	3 310
Argovie	43	10 350
Thurgovie	57	11 873
Tessin	10	14 751
Vaud	25	36 749
Valais	22	26 677
Neuchâtel	6	28 342
Genève	4	42 660
<b>Totaux :</b>	<b>522</b>	<b>506 375</b>

		en 1911	en 1912
Les dépenses totales étaient de	Fr.	2 049 333,63	2 236 842,—
Prestations des cantons, des communes, corporations et particuliers . . . . .	»	991 566,14	1 071 806,—
La subvention fédérale était de	»	463 322,—	506 375,—

Le 8 avril est décédée Mme E. Coradi-Stahl, à Zurich, qui, en sa qualité d'expert fédéral depuis 1896 a rendu des services éclatants et durables à la cause de l'instruction professionnelle à donner à la femme. Elle a été remplacée par Mlle R. Ott, à Zurich.

31 bourses se montant à 5 240 fr. ont été allouées pour la formation du personnel enseignant.

Les cours suivants ont été subventionnés :

a) 10 cours d'instruction pour maîtresses d'ouvrages et d'économie domestique :

(3 à Zurich, 2 à Aarau, 1 à Berne, Liestal, Arenenberg, Romanshorn et Lausanne). Fr. 8 141,—

b) 18 cours temporaires d'économie domestique et de travaux manuels dans divers cantons. Fr. 2 972,—

Total Fr. 11 113,—

## VI. Avancement de l'enseignement de l'agriculture.

Les 14 bourses accordées à des étudiants de la section d'agriculture de l'Ecole polytechnique fédérale se sont élevées à 4 300 fr.

*Ecoles théoriques et pratiques d'agriculture.* Les subventions accordées, égales au 50 % des frais d'enseignement, ont été les suivantes :

Ecoles.	Nombre d'élèves.	Frais d'en-	Subside fédéral.
		seignement.	
		Fr.	
Zurich, Strickhof	63	29 256,73	14 628,36
Berne, Rütti	70	31 105,62	15 552,81
Valais, Ecône	34	17 969,90	8 984,95
Neuchâtel, Cernier	57	36 882,33	18 441,16
Totaux 1912 :	224	115 214,58	57 607,28

*Ecole cantonale d'horticulture à Genève.* Les frais d'enseignement se sont élevés à 31 566 fr. 30, auxquels la Confédération a participé par un subside de 15 783 fr. 15. L'école était fréquentée par 41 élèves.

*Ecoles agricoles d'hiver.* Les frais d'enseignement et le montant de la subvention fédérale ont été les suivants :

Ecoles.	Nombre d'élèves.	Frais d'en-	Subside fédéral.
		seignement.	
		Fr.	
Strickhof-Zurich	66	14 625,79	7 312,90
Rütti-Berne	136	20 062,58	13 031,29
Langenthal	38	6 447,29	3 223,64
Münsingen	36	7 175,22	3 587,61
Porrentruy	32	8 591,59	4 290,79
Sursee	112	26 489,62	13 244,81
Fribourg	73	18 067,—	9 033,50
Soleure	47	13 777,04	6 888,52
Schaffhouse	23	7 040,15	3 520,07
Custerhof-Sargans	102	28 890,45	14 445,22
Plantahof-Grisons	62	24 425,68	12 212,84
Brugg	104	22 392,97	11 196,48
Arenenberg-Thurgovie	93	24 654,57	12 327,28
Lausanne	53	20 443,76	10 221,88
Genève	15	6 940,—	3 470,—
Totaux 1912 :	992	256 013,71	128 006,83

*Conférences itinérantes, cours spéciaux, organisés par les cantons.*

Cantons.	Conférences et cours.	Dépenses cantonales.			Subvention fédérale.
		Expertises de fromageries et d'étables.	Essais d'engrais sur prairies.	Total.	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Zurich	10 723	160	—	10 883	5 442
Berne	16 573	2 000	—	18 573	9 286
Lucerne	2 425	654	—	3 079	1 539
Fribourg	2 483	1 107	441	4 031	2 015
Soleure	—	—	44	44	22
Schaffhouse	1 455	—	—	1 455	728
St.-Gall	7 091	1 140	474	8 705	4 352
Grisons	994	—	38	1 032	516
Argovie	3 590	775	—	4 365	2 183
Thurgovie	5 461	1 057	38	6 556	3 278
Tessin	9 674	—	—	9 674	4 837
Vaud	8 642	515	307	9 464	4 731
Valais	2 322	—	288	2 610	1 305
Neuchâtel	1 633	—	—	1 633	817
Genève	3 517	—	—	3 517	1 759
Totaux 1912 :	76 582	7 408	1 630	85 621	42 810

*Ecole de viticulture et stations d'essais viticoles.* L'établissement intercantonal de Wädenswil a reçu un subside fédéral de 9 663 fr. 97, égal au 50 % des frais d'enseignement du montant de 19 327 fr. 95.

Les stations d'essais viticoles ont reçu les subsides fédéraux suivants :

Cantons.	Dépenses cantonales pour essais.	Subside fédéral.	
		Fr.	Fr.
Vaud	34 275,30		17 137,65
Neuchâtel	11 375,15		5 687,55
Argovie	839,55		419,75
Zurich	1 147,89		573,94
Thurgovie	445,95		222,95
Fribourg	188,—		94,—
Totaux 1912 :	48 271,84		24 135,84

*Les établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles ont occasionné les dépenses suivantes :*

a) *Administration centrale et domaine du Liebefeld:* Fr. 70 251

*b) Etablissements de chimie agricole :*

Zurich	Fr.	65 570
Berne	»	90 167
Lausanne	»	26 879      Fr. 182 616

*c) Etablissements d'essais et de contrôle de semences :*

Zurich	Fr.	75 162
Lausanne	»	31 105      Fr. 106 267

<i>d) Etablissement d'industrie laitière et de bactériologie, Liebefeld</i>	Fr. 67 585
Totaux 1912 :	Fr. 426 719

*L'établissement fédéral pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil, a occasionné une dépense de 112 109 fr. et produit une recette de 20 950 fr. La caisse fédérale a eu ainsi à couvrir un déficit de 91 158 fr.*

*Ecole de laiterie.*

Etablissements.	Nombre d'élèves.	Frais	Subside fédéral.
		d'enseignement.	
Rütti (Berne)	71	31 514	15 757
Pérolles (Fribourg)	25	21 063	10 531
Moudon (Vaud)	25	15 451	7 726
Totaux 1912 :	121	68 028	34 014

En outre, des subventions fédérales ont été versées à l'Union suisse des paysans et à différentes autres associations agricoles.

**VII. Enseignement commercial.**

*Les écoles de hautes études commerciales* ont obtenu une subvention fédérale de 83 188 fr. (1911 : 52 702 fr.). Deux nouveaux établissements ont été subventionnés, les sections des hautes études commerciales des universités de Berne et de Lausanne, qui sont fréquentées comme celles des universités de Fribourg, Neuchâtel et Zurich, par de nombreux étudiants en droit. Les cours des six écoles de hautes études commerciales étaient fréquentés, dans le semestre d'hiver 1912-13, par 413 élèves réguliers dont 16 dames.

Parmi les écoles de commerce, celles de Delémont, Sion (section commerciale de l'Ecole réale supérieure) et Trogen (section commerciale de l'Ecole cantonale) ont bénéficié pour la première fois d'une

subvention fédérale. Le montant total de celle-ci a été de 546 309 fr. contre 485 286 fr. en 1911. Il y a maintenant en Suisse trente-cinq écoles de commerce subventionnées par la Confédération, dont seize sont fréquentées par des élèves des deux sexes, onze seulement par des jeunes filles et huit exclusivement par des garçons. En novembre 1912, le nombre total des élèves était de 4407 (3986 en 1911) parmi lesquels 1670 (1911 : 1394) jeunes filles.

Le nombre des écoles d'*administration* s'est maintenu à quatre. Elles étaient fréquentées, au mois de novembre 1912, par 334 (1911 : 360) élèves, dont cinq jeunes filles. La subvention fédérale s'est élevée à 51 699 fr. contre 48 425 fr. en 1911.

*Quatre-vingts écoles et cours commerciaux complémentaires ou de perfectionnement* de la Société suisse des commerçants et trente-neuf (1911 : 35) cours organisés par d'autres sociétés ou par des communes ont reçu une subvention fédérale de 349 231 fr. (318 666 fr. en 1911).

Tous ces cours comptaient, en novembre, 16 317 élèves contre 15 579 l'année précédente. Le nombre des élèves jeunes filles s'élevait à 4698 (4137). Le Département fédéral du commerce constate avec satisfaction que les efforts entrepris dans la Suisse française en faveur de l'introduction des cours du jour commencent à être couronnés de succès. C'est avec regret qu'il constate cependant que les subventions des cantons et des communes sont souvent trop modestes, en comparaison de la subvention fédérale.

La subvention fédérale en faveur des bibliothèques, des conférences et des travaux de concours a été de 14 188 fr. (1911 : 9253 fr.) et celle accordée aux examens d'apprentis de commerce s'est élevée à 11 913 fr. contre 10 692 fr. l'année précédente. Les examens ont eu lieu dans 28 cercles. 1110 candidats y ont pris part, dont 994 avec succès.

Les cours de vacances de Zurich, Bellinzone et Lausanne ont bénéficié d'une subvention fédérale de 1641 fr.

Des bourses ont été accordées comme suit : 12 155 fr. à 148 élèves, apprentis et étudiants et 14 905 fr. à 71 maîtres, pour voyages d'études, fréquentation des cours de vacances, etc.

## VIII. Enseignement de la gymnastique et instruction militaire préparatoire.

### 1. Enseignement de la gymnastique.

Le « Guide de gymnastique à l'usage de l'instruction préparatoire et des écoles de recrues », approuvé par le Conseil fédéral le 13 janvier, a été publié au commencement de 1912. Il a été suivi par le « Manuel pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique »,

approuvé le 12 avril par le Conseil fédéral. La gymnastique scolaire, l'instruction militaire préparatoire et l'armée possèdent maintenant des prescriptions répondant aussi bien à l'état de la science et de la pratique des exercices corporels qu'aux exigences du service de l'instruction. Toutefois la Suisse allemande seule a pu profiter jusqu'ici de ces deux publications. La traduction française du guide a paru en automne, trop tard pour qu'on pût s'en servir. La traduction italienne est sous presse. Quant au « Manuel de gymnastique », le texte français et le texte italien ne sont ni l'un ni l'autre encore mis au point.

Le texte allemand du manuel de gymnastique a été tellement demandé par les autorités et les sociétés de gymnastique que la première édition est près d'être épuisée.

Pour initier le personnel enseignant au nouveau manuel, il a été organisé, sous la direction de la commission fédérale de gymnastique, un cours central en langue allemande et un autre en langue française, dans lesquels tous les cantons, à l'exception de Valais et d'Obwald, se sont fait représenter par des maîtres ou des inspecteurs de gymnastique. Ces cours avaient pour but de former des directeurs pour les cours cantonaux de maîtres de gymnastique. Si le résultat n'a pas répondu entièrement aux espérances, cela tient à la préparation insuffisante de la majorité des participants, tant au point de vue gymnastique qu'au point de vue pédagogique.

Plusieurs cantons ont déjà organisé des cours cantonaux pour initier les maîtres au nouveau manuel de gymnastique ; la Confédération leur a alloué un subside à teneur de l'article 13 de l'ordonnance sur l'instruction préparatoire. Quatre autres cours, organisés par la Société des maîtres de gymnastique, ont eu lieu dans différentes parties du pays aux frais de la Confédération et ont attiré un nombre réjouissant d'instituteurs et d'institutrices.

## 2. Instruction militaire préparatoire.

Cantons.	1. Gymnastique préparatoire.	2. Instruction préparatoire	Nombre des sociétés de tir avec arme.	Nombre des jeunes ayant formé des jeunes tireurs.	3. Cours de jeunes tireurs.
					Nombre des jeunes tireurs ayant droit au subside.
Zurich	2 129	2 061	27	420	
Berne	862	2 252	33	235	
Lucerne	235	778	5	.64	
Uri	—	74	2	9	
Schwytz	—	—	7	49	
Obwald	—	—	—	—	
Nidwald	—	64	1	5	
A reporter,	3 226	5 229	75	782	

Report,	3 226	5 229	75	782
Glaris	313	—	8	81
Zoug	—	112	2	23
Fribourg	—	354	10	113
Soleure	718	759	13	93
Bâle-Ville	34	472	3	91
Bâle-Campagne	345	578	2	14
Schaffhouse	301	—	2	59
Appenzell-Rh. ext.	258	—	2	38
Appenzell-Rh. int.	—	—	—	—
Saint-Gall	542	376	26	458
Grisons	—	284	13	40
Argovie	2 072	2 066	24	177
Thurgovie	599	120	6	92
Tessin	—	56	1	2
Vaud	—	1 360	8	94
Valais	—	864	16	97
Neuchâtel	336	—	11	142
Genève	—	191	1	1
Totaux 1912 :	8 744	12 821	223	2 397
» 1911 :	7 668	11 753	278	3 175
Différences :	+ 1 076	+ 1 068	- 55	- 778

### 3. Corps de cadets.

Ont bénéficié d'un subside de la Confédération :

Cantons.	Nombre de corps.	Nombre de tireurs.	Ont eu droit au subside (5 fr.).
Zurich	11	1 120	837
Berne	10	2 161	711
Lucerne	1	173	110
Glaris	1	85	47
Fribourg	1	122	41
Soleure	2	339	184
Bâle-Ville	1	320	64
Schaffhouse	1	117	79
Appenzell-Rh. ext.	2	289	148
St.-Gall	2	911	582
Grisons	1	147	144
Argovie	21	1 881	960
Thurgovie	1	104	97
Vaud	1	74	74
Totaux :	56	7 843	4 078

Dépense totale pour l'instruction préparatoire, avec et sans arme, et pour les cours de jeunes tireurs : 355 674 fr. Dépense pour les corps de cadets : 21 235 fr.

### IX. Expositions scolaires permanentes.

	Subsides des cantons et des communes	Subvention fédérale <sup>1</sup>	Recettes	Dépenses	Solde	Valeur d'inventaire	Visites	Objets prêtés
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Zurich.....	19,378.60	7,270.—	26,648.60	26,687.—	— 38.40	131,060.—	18,269	16,897
Berne.....	22,239.10	7,570.—	29,809.10	27,261.60	+ 2,547.50	132,177.—	4,377	22,730
Lucerne....	1,500.—	1,760.10	3,260.10	3,231.60	+ 28.50	11,510.—	400	200
Fribourg....	5,571.10	3,520.—	9,091.10	9,431.40	— 340.30	98,685.90	6,450	768
Locarno....	2,666.80	1,760.—	4,426.80	4,426.80	—	11,140.—	620	687
Lausanne...	2,126.—	2,940.—	5,066.—	5,066.—	—	54,100.—	800	2,595
Sion.....	1,897.—	1,760.—	3,657.—	3,657.—	—	5,039.—	700	510
Neuchâtel...	2,163.50	3,520.—	5,683.50	6,595.20	— 911.70	44,699.—	758	2,327

<sup>1</sup>. Y compris l'indemnité pour la suppression de la franchise de port.

Le *Pestalozzianum*, à Zurich, a reçu une subvention extraordinaire de 7000 fr. de la ville de Zurich, en faveur d'installations nouvelles. Celles-ci concernaient surtout les sections de l'enseignement professionnel, de l'économie domestique, des travaux à l'aiguille et celle de l'enseignement fröbelien. Avec le concours du canton et de la ville de Zurich ainsi que de la ville de Winterthour, le Pestalozzianum a participé à l'exposition d'art et de dessin de Dresde, en y exposant 127 grands tableaux représentant le principe du travail. Comme publications, il faut mentionner la 9<sup>me</sup> année du « Pestalozzianum » et le supplément N° 14 du catalogue de la bibliothèque.

*Exposition scolaire permanente, Berne.* On a commencé à installer des aquariums et terrariums pour servir à l'enseignement des sciences naturelles. Les collections servant à l'enseignement de l'hygiène ont été considérablement augmentées. Deux catalogues ont été publiés, le numéro XI concernant la pédagogie et le numéro XII contenant des ouvrages d'histoire, de géographie et de sciences naturelles.

*Exposition scolaire permanente, Lucerne.* Dans le but d'une plus grande clarté et d'une orientation plus facile, les objets ont été classés d'après les branches d'enseignement. La direction mentionne dans son rapport une série de beaux cadeaux.

*Musée pédagogique, Fribourg.* La direction a travaillé à l'établissement d'un nouveau catalogue des collections et de la bibliothèque. Dans le but de procurer au corps enseignant et au clergé de bons tableaux muraux pour l'enseignement de l'histoire biblique et de la liturgie, le musée a organisé, du printemps jusqu'à la fin de l'année, une exposition des meilleurs moyens d'intuition dans ce domaine.

*Musée scolaire, Lausanne.* Les collections ont été augmentées par des acquisitions concernant surtout de nombreux tableaux muraux, des préparations anatomiques, etc. La direction a publié, en outre, un premier supplément du catalogue des moyens d'enseignement mis à la disposition du corps enseignant et des autorités.

*Exposition scolaire permanente, Neuchâtel.* La question du local n'a pas encore reçu de solution ; la direction espère pouvoir y rester jusqu'à ce que l'Université prenne possession des nouveaux locaux. En attendant, les collections se trouvent un peu à l'étroit. L'année écoulée a été calme et favorable au développement de l'institution. Des moyens d'intuition et des modèles ont été acquis pour une valeur de 3240 fr. Les demandes de prêt et le nombre des visiteurs ont augmenté.

Le *Musée pédagogique de Sion* a poursuivi un développement normal. La direction a acquis des collections de moyens d'intui-

tion pour l'enseignement de la physique, de la chimie et des sciences naturelles ainsi qu'une collection de plans normaux pour la construction de bâtiments scolaires, le tout pour la valeur de 1100 fr. Le besoin d'un local plus grand, servant exclusivement au musée scolaire, se fait déjà sentir.

Le *Musée pédagogique du canton du Tessin, à Locarno* a poursuivi une marche lente mais constamment progressive. Le rapport de la direction fait ressortir, comme principal avantage de l'institution, moins riche que les établissements soeurs, ses rapports étroits avec l'Ecole normale. Les élèves de la dernière année d'études y préparent leurs leçons à donner à l'école d'application. On y organise encore des conférences avec discussion, en vue de faire progresser l'enseignement intuitif. Si l'on tient compte des moyens financiers modestes dont le musée dispose, on ne peut s'empêcher de constater qu'il s'efforce d'accomplir sa tâche d'une manière très digne.

## X. Fondation Berset-Müller.

Pour liquider les affaires courantes la commission de surveillance a tenu deux et le comité de direction onze séances. La marche de l'établissement a été calme, l'état de santé du personnel bon. Deux pensionnaires hommes ont été admis; une dame, admise au mois de mai 1905, est décédée. A la fin de l'année, il restait 15 pensionnaires. Les dépenses totales se sont élevées à 16 861 fr. 60.

## XI. Application de l'art. 27 de la Constitution fédérale et de la loi fédérale du 25 juin 1903 concernant la subvention de l'école primaire.

La subvention fixée dans le budget a été versée intégralement à tous les cantons; l'emploi que ceux-ci en ont fait n'a donné lieu à aucune contestation.

Le tableau contenant l'emploi détaillé de la subvention se trouve dans la partie statistique.

## XII. Divers.

Voici quelques renseignements sommaires sur les sociétés et entreprises auxquelles une subvention fédérale a été allouée.

La *Société suisse d'hygiène scolaire*, a, dans sa réunion annuelle, tenue à Winterthour les 12 et 13 mai 1912, traité la question des tribunaux pour enfants. Pour permettre aux différentes tendances de

se manifester, on avait fait venir les hommes les plus compétents des deux parties de la Suisse. La question a ainsi été traitée à tous les points de vue. Les résultats des délibérations ont été consignés dans le 13<sup>me</sup> volume des Annales.

La Conférence suisse pour l'éducation des enfants idiots a employé les 3000 fr. de la subvention fédérale pour couvrir les frais d'impression du rapport sur la 13<sup>me</sup> réunion, tenue à Berne en 1911; pour couvrir une partie des cours organisés à Zurich au printemps 1912 et suivis par 120 participants; pour subventionner les travaux d'une commission chargée d'élaborer des manuels pour les enfants arriérés et enfin pour contribuer aux frais d'un voyage d'études en Allemagne.

162 exemplaires de la *carte murale de la Suisse* ont été remis gratuitement, dont 157 à des écoles. 69 exemplaires ont été vendus en Suisse et 41 à l'étranger. Il a été imprimé une troisième édition de 2050 exemplaires.

18 000 exemplaires de l'édition allemande de l'*Atlas scolaire suisse*, destiné aux écoles secondaires supérieures, ont été vendus. Il faudra procéder à un nouveau tirage. L'édition française a été tirée à 8000 exemplaires et la vente en a été confiée, par contrat, à la maison Payot et Cie à Lausanne. Une édition italienne, forte de 2000 exemplaires, a été imprimée en partie. Une sous-commission technique a terminé ses travaux de sorte qu'on pourra commencer à graver les noms.

L'atlas scolaire destiné aux écoles secondaires du degré inférieur a été tiré à 24 000 exemplaires; néanmoins il faudra procéder prochainement à un nouveau tirage.

Des deux *Annuaires de l'instruction publique en Suisse*, l'édition allemande a été publiée en son 24<sup>e</sup>, l'édition française en son 3<sup>e</sup> volume. 600 exemplaires de la première et 500 de la seconde ont été pris par le Département fédéral de l'intérieur.

*Commission des ouvrages pour la jeunesse.* Celle de la Société suisse des instituteurs a publié le 35<sup>e</sup> fascicule des « Instructions aux parents, instituteurs et comités de bibliothèques » et un nouveau catalogue d'ouvrages recommandés pour la jeunesse. Elle s'est en outre chargée de la publication de deux journaux mensuels destinés, l'un à des enfants de 8-12 ans et l'autre à des enfants plus âgés. Les prix d'abonnement sont de 1 fr. 50 par an pour la première des deux revues (*der Kinderfreund*) et de 1 fr. 20 pour la seconde (*Jugendborn*). La commission a encore fait paraître un nouveau volume des écrits destinés à la jeunesse, dont 60 000 exemplaires ont été vendus pendant les 12 dernières années.

La commission instituée par la Société pédagogique de la Suisse romande a fait paraître le 10<sup>e</sup> fascicule de son bulletin bibliogra-

phique dédié aux parents, au personnel enseignant et aux comités des bibliothèques ; il était fort de 48 pages in-8. Pendant les 10 dernières années, la commission a examiné environ 1500 ouvrages destinés à la jeunesse ; il convient de rendre hommage à son activité bienfaisante.

La *Société fédérale des maîtres de gymnastique* a organisé deux cours d'instruction pour les maîtres et maîtresses de gymnastique dans les écoles de jeunes filles, l'un pour le degré supérieur, l'autre pour le degré inférieur. Ils ont eu lieu à Aarau et à Zurich, du 7 au 19 octobre et ont été suivis, le premier par 23 maîtres et 12 maîtresses, le second par 20 dames et 9 messieurs. Les cantons de la Suisse romande y étaient représentés par un Fribourgeois et deux Neuchâtelois.

L'*Association suisse des musiciens* a employé la subvention de 9000 fr. pour contribuer aux frais de la fête d'Olten, pour des bourses, en faveur de la bibliothèque de Bâle et comme contribution aux frais d'édition d'une symphonie d'un compositeur suisse.

La *Société suisse des maîtres de chant et de musique* a reçu une subvention fédérale de 1500 fr. qui a été employée pour l'organisation d'un cours d'organistes intercantonal ; il a eu lieu dans neuf villes de la Suisse allemande et a été suivi par 55 participants.

Grâce à une subvention fédérale de 1500 fr. la *Société Suisse des instituteurs* a pu faire organiser, par les soins de sa *commission musicale*, un cours pour maîtres de chant. Il a eu lieu à Berne, du 30 septembre au 12 octobre et a réuni le nombre réjouissant de 180 participants, dont 40 institutrices.

Pour élaborer la *statistique scolaire pour l'exposition nationale de Berne*, la conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique a adopté, dans sa séance du 2 mars 1912, à Lucerne, un type uniforme de carte de recensement, qui devait être remplie d'après l'état des établissements scolaires au 31 mars de la même année. M. le Dr A. Huber, chancelier d'Etat du canton de Zurich et secrétaire permanent de la conférence, a été chargé de la direction de l'entreprise. Le recensement devait se faire par l'entremise des directions cantonales de l'instruction publique. Malgré quelque retard dans l'arrivée des résultats on compte que tout sera prêt à temps.

Au *Neuhof, à Birr*, on a procédé aux transformations et réparations nécessitées par l'état des bâtiments, ce qui ne s'est pas fait sans un dépassement du budget, vu le mauvais état de la maçonnerie. Tous ces travaux ont occasionné une dépense de 99 000 fr. Une dépense de 15 000 fr. a été prévue pour le mobilier. La place de directeur a été mise au concours.

### XIII. Conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique.

La conférence s'est réunie deux fois, en 1912, le 2 mars à Lucerne et le 9 octobre à Glaris, sous la présidence de M. Schropp, conseiller d'Etat, à Glaris. Elle s'est occupée des questions qui reviennent chaque année à son ordre du jour (rapport, comptes, crédit pour le secrétariat, nomination du bureau) et a, en outre, traité les objets suivants : Atlas scolaire suisse; enseignement de l'économie domestique pour les jeunes filles avec examen final obligatoire et, en rapport avec cette question, la pétition de la Société d'utilité publique des femmes suisses demandant l'introduction de l'école complémentaire obligatoire destinée aux jeunes filles; statistique scolaire suisse; augmentation de la subvention de l'école primaire; atlas historique de la Suisse; passage des élèves d'un canton à l'autre; pétition de la Société suisse d'hygiène scolaire concernant l'élaboration d'un ouvrage sur les constructions scolaires; participation des départements de l'instruction publique à l'exposition nationale de 1914; pétition de la Société suisse des maîtres de dessin et d'écoles de métiers concernant la formation des maîtres de dessin; notice du secrétariat sur l'activité de la conférence de 1897-1912, etc.

Le bureau de la conférence était composé pour 1912, de MM. E. Schropp, conseiller d'Etat, Glaris, président; E. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat, Neuchâtel, et du Dr Kreis, conseiller d'Etat, Frauenfeld; M. le Dr A. Huber, chancelier d'Etat du canton de Zurich, fonctionnait comme secrétaire permanent.

L'expérience a prouvé que la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique constitue une instance importante pour tout ce qui concerne les questions générales se rapportant au domaine de l'éducation et de l'instruction. Elle forme en même temps un lien étroit entre les directeurs de l'enseignement public dans la Confédération et dans les cantons.

